

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
ÉPREUVE E 6
SCIENCES HUMAINES HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

Série STAV

Durée : 2 heures

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **AUCUN**

Le sujet comporte 7 pages

PARTIE 1 : **8 points**

PARTIE 2 : **12 points**

N B : les documents ont été modifiés pour les besoins de l'épreuve

SUJET

PARTIE 1 (8 points)

Les candidats traitent obligatoirement cette partie.

LA CHINE PUISSANCE MONDIALE

QUESTION 1

Quels éléments permettent d'affirmer que la Chine est une puissance économique mondiale ? (3 points)

QUESTION 2

En quoi la population est-elle un élément de la puissance chinoise ? Définissez la notion de diaspora et dites en quoi la diaspora chinoise est un atout pour l'affirmation de la puissance chinoise. (3 points)

QUESTION 3

Citez quatre limites de la puissance chinoise en les illustrant par des exemples de votre choix. (2 points)

PARTIE 2 (12 points)

Les candidats traitent, au choix, un des deux sujets suivants.

Premier sujet

LES ÉVOLUTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES DE LA FRANCE DEPUIS 1945

QUESTION 1

Quelles sont les principales évolutions démographiques de la société française depuis 1945 et quels en sont les facteurs explicatifs ? (**document 1**) (3 points)

QUESTION 2

Que traduit la photographie du document 2 ? Justifiez votre réponse en vous appuyant sur le **document 1**.
(1 point)

QUESTION 3

Quelles sont les principales transformations du mode de vie des Français évoquées dans le **document 3** ?
(2 points)

QUESTION 4

À l'aide des documents et de vos connaissances, caractérisez, dans un développement structuré, les mutations de la société française depuis 1945. (6 points)

DOCUMENT 1

La société française depuis 1945 en quelques chiffres

	1946	1954	1975	1982	1999	2010
Population totale (en millions)	40,5	42,8	52,6	54,3	58,5	64,6
Indice de fécondité	2,4	2,8	1,9	2	1,8	2,02
% des moins de 20 ans	29,5	31,1	32,1	30,1	25,7	24,7
% des plus de 60 ans	16	16,2	18,4	17,5	20,5	22,6
Population urbaine (en %)	53,5	57	72,9	73,3	75,5	85
Répartition de la population active (en %)						
- secteur primaire	36	26,9	10	8,2	4,1	2,9***
- secteur secondaire	32	33,6	38,6	34,2	24,4	11,7***
- secteur tertiaire	32	39,5	51,4	57,6	71,5	75***

* 2012
** 1^{er} trimestre 2013, France entière
*** 2009

INSEE.

DOCUMENT 2

La banlieue de Créteil en région parisienne (1963)



DOCUMENT 3

Les transformations du village de Douelle en Quercy

Pour mettre en valeur l'évolution d'un même village, Douelle en Quercy, Jean Fourastié le dénomme Madère pour évoquer Douelle en 1946 et Cessac, quand il décrit Douelle en 1975.

[À Madère] l'alimentation forme les trois quarts de la consommation totale. Elle est cependant pour sa moitié composée de pain et de pommes de terre [...] Le beurre est inconnu ; le fromage n'est consommé que dans sa forme locale. La base de l'alimentation, plus de la moitié des calories absorbées, est la soupe de pain et de légumes, à la graisse de porc. Le reste de la consommation personnelle est vestimentaire pour plus de sa moitié. Les dépenses de loisirs sont très faibles ; ni les jeunes ni les adolescents ne reçoivent d'argent de poche. En dehors du service militaire et de la guerre, la grande majorité des habitants de Madère n'a fait de voyage que son voyage de noce et quelques pèlerinages.

[...]

Sur les 243 foyers de Cessac plus de 230 ont le « confort moderne » ; allant de la cuisine parfaitement équipée (210 réfrigérateurs, 50 congélateurs, 180 machines à laver le linge, etc.), aux W. C. intérieurs à chasse d'eau, aux lavabos, à la salle de bain à eau courante chaude et froide ; 110 téléphones pour 670 habitants à Cessac, contre 5 pour 534 à Madère ; 280 automobiles à Cessac, contre 5 à Madère. Presque tous les « tertiaires » du village travaillent en dehors de Cessac, soit dans les environs et à la ville, voisine de 11 km, soit beaucoup plus loin [...] À ces déplacements quotidiens s'ajoutent les déplacements de plaisirs, de fin de semaine, de vacances, les voyages professionnels et les voyages d'études ou de documentation. Le nombre de kilomètres parcourus en une année, en moyenne, par un Cessacois, peut être estimé aux alentours de 60 à 80 fois ce qu'il était il y a trente ans : c'est-à-dire que l'on fait aujourd'hui 700 km comme on en faisait 10 naguère.

Jean Fourastié, *Les Trente Glorieuses ou la Révolution invisible de 1946 à 1975*,
Fayard, 1979

DEUXIEME SUJET

LA FRANCE DE VICHY

QUESTION 1

Après avoir rappelé le contexte dans lequel le Maréchal Pétain est arrivé au pouvoir, montrez que l'acte constitutionnel du 11 juillet 1940 met fin au régime démocratique (**document 1**). (2 points)

QUESTION 2

Dites en quoi la loi sur le statut des juifs d'octobre 1940 met en avant le caractère antisémite et antirépublicain du régime de Vichy (**document 2**). (2 points)

QUESTION 3

Qu'est-ce que la milice ? En quoi la milice traduit-elle la collaboration du régime de Vichy avec l'Allemagne nazie ? (2 points)

QUESTION 4

À l'aide des documents et de vos connaissances, caractérisez le régime de Vichy puis dites en quoi la Résistance s'est opposée à ce régime. (6 points)

DOCUMENT 1

Acte constitutionnel du 11 juillet 1940

Nous, maréchal de France, chef de l'État français ;
Vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940,
Décrétons :

Article premier

- 1- Le chef de l'État français a la plénitude du pouvoir gouvernemental, il nomme et révoque les ministres et secrétaires d'État, qui ne sont responsables que devant lui.
- 2- Il exerce le pouvoir législatif, en conseil des ministres :
 - 1° Jusqu'à la formation de nouvelles Assemblées ;
 - 2° Après cette formation, en cas de tension extérieure ou de crise intérieure grave, sur sa seule décision et dans la même forme. Dans les mêmes circonstances, il peut édicter toutes dispositions d'ordre budgétaire et fiscal.
- 3- Il promulgue les lois et assure leur exécution.
- 4- Il nomme à tous les emplois civils et militaires pour lesquels la loi n'a pas prévu d'autre mode de désignation.
- 5- Il dispose de la force armée.
- 6- Il a le droit de grâce et d'amnistie.
- 7- Les envoyés et ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.
Il négocie et ratifie les traités.
- 8- Il peut déclarer l'état de siège dans une ou plusieurs portions du territoire.
- 9- Il ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des Assemblées législatives.

Article 2

Sont abrogées toutes dispositions des lois constitutionnelles¹ des 24 février 1875, 25 février 1875 et 16 juillet 1875, incompatibles avec le présent acte.

¹ Ces trois lois formaient la Constitution de la III^e République

DOCUMENT 2

Le statut des Juifs : loi du 3 octobre 1940

Nous, Maréchal de France, chef de l'État français, décrétons : [...]

Art. 1 - Est regardé comme Juif toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou deux grands-parents de la même race, si son conjoint est lui-même juif [...]

Art. 2 - L'accès et l'exercice des fonctions publiques sont interdits aux Juifs. [...]

Art. 4 - L'accès et l'exercice des professions libérales, des professions libres, des fonctions dévolues aux officiers ministériels et à tous auxiliaires de la justice sont permis aux Juifs, à moins que des règlements d'administration publique n'aient fixé pour eux une proportion déterminée.

Art. 5 - Les Juifs ne pourront, sans condition ni réserve, exercer l'une quelconque des professions suivantes : directeurs, gérants, rédacteurs, [...] entrepreneurs de presse, de films, de spectacle, de radio diffusion.

DOCUMENT 3

Affiche du Régime de Vichy pour le recrutement dans la milice française

